

## A qui profite la polémique sur la découverte de la trisomie 21 ?



Différents médias ont repris la thèse d'un journaliste tendant à faire croire que :

- Le Pr Jérôme Lejeune se serait approprié la découverte de la cause de la trisomie 21 à Mme Marthe Gautier qui l'aurait faite seule ;
- la Fondation Jérôme Lejeune aurait intimidé Mme Gautier et l'aurait empêchée de s'exprimer aux assises de génétique le 31 janvier dernier à Bordeaux.

### Que s'est-il passé aux assises de génétique le 31 janvier 2014 ?

Dans les jours précédant les assises, la Fondation Jérôme Lejeune a été prévenue d'une démarche de Mme Marthe Gautier de nature à porter atteinte à la mémoire du Pr Jérôme Lejeune, premier signataire de la découverte de la cause de la trisomie 21, publiée en 1959 (et signée dans l'ordre : Lejeune, Gautier, Turpin).

Pour disposer objectivement des propos qui seraient tenus, ce qui est bien la moindre des choses, la Fondation et la famille du Pr Lejeune ont demandé et obtenu l'autorisation du Président du TGI de Bordeaux de faire enregistrer par voie d'huissier l'intervention de Mme Gautier.

Les organisateurs des assises ont bien évidemment été informés de cette démarche. Or, après avoir pris connaissance du contenu de l'intervention projetée par Mme Gautier, ils ont choisi d'annuler sa prise de parole.

La Fondation dénonce en conséquence la présentation biaisée qui a été faite de son rôle dans cette affaire.

### Comment expliquer cette contestation ?

Pendant 50 ans, la communauté scientifique tant nationale qu'internationale n'a pas émis le moindre doute sur l'histoire de la découverte.

La déclaration unilatérale (MM. Lejeune et Turpin sont morts), péremptoire (malgré une absence totale de preuves) et tardive de Mme Gautier (âgée de 88 ans), qu'elle avait déjà soutenue dans un article de Médecine-Sciences de 2009, est dépourvue de fondement mais pas de contradiction.

Un exemple : plusieurs mois après la date à laquelle Mme Gautier prétend avoir découvert - seule - le 47<sup>ème</sup> chromosome responsable de la maladie, le Pr Turpin, patron du laboratoire, écrivait à Jérôme Lejeune, dans une lettre manuscrite du 27 octobre 1958, que « Mlle Gautier et Mme Massé (la technicienne) en sont toujours à 46 ».

Cet élément n'est qu'une des nombreuses contradictions qui apparaissent à l'étude des accusations portées contre Jérôme Lejeune : contradictions internes, puis avec les faits historiques, ensuite avec les écrits de Jérôme Lejeune, ses échanges de courriers avec les collaborateurs de l'époque, enfin avec les témoignages de la communauté scientifique.

Néanmoins, MM. Turpin et Lejeune ont associé Mme Gautier à la signature de la publication en 1959 et n'ont jamais contesté sa contribution. Quant à la Fondation et à la famille Lejeune, elles ne l'ont pas davantage remise en cause.

Les confusions sont excusables chez une personne âgée. Ce qui l'est moins c'est l'instrumentalisation dont Mme Gautier a été victime par certains médias. Leur but serait-il de démontrer que Jérôme Lejeune, en raison de son opposition à l'avortement et de ce qu'ils considèrent comme un « catholicisme intransigeant » (*horresco referens*), ne saurait être l'auteur d'une découverte scientifique majeure ?

L'indigence de la démonstration que l'on retrouve notamment dans des articles du *Monde* et de *Libération* permet de faire des victimes collatérales : la Fondation qui porte le nom de Jérôme Lejeune et le généticien successeur de ce dernier à l'hôpital Necker-Enfants-Malades, tous les deux engagés au service des personnes handicapées mentales et par voie de conséquence associés à un héritage discrédité.

Ce terrorisme idéologique, très en vogue actuellement mais dont la traçabilité est patente, ne surprendra personne. La Fondation et la famille du Pr Lejeune réserveront à cette affaire les suites qui conviennent.

Contact presse : Solen [sbillot@fondationlejeune.org](mailto:sbillot@fondationlejeune.org) 01 44 49 73 65